

Chaumont, vendredi 7 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00161

Pris en application:

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Stationnement (Biefs n°56 de Güe et n°58 de Saint-Dizier)

Interdiction de stationnement

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 07/01/2022 à 17:00 au 10/01/2022 à 12:00
 - o Canal entre Champagne et Bourgogne (sur le Bief n°56 versant Marne) entre les pk 36,278 et pk 39,378
 - o Canal entre Champagne et Bourgogne (sur le Bief n°58 versant Marne) entre les pk 30,085 et pk 34,090

Commentaire:

Mesdames et messieurs les usagers sont informés, qu'en raison des intempéries en cours et des apports d'eau importants dans les biefs n°56 de Güe et n°58 de Saint-Dizier, il est nécessaire de procéder à l'abaissement momentané du niveau des biefs en question afin d'éviter d'éventuels débordements.

Service(s) à contacter :

Arrondissement Environnement Maintenance Exploitation, 169, rue de Newcastle, CS 80062, 54036 NANCY CEDEX

Tél: 03.83.95.30.01 - Fax: 03.83.95.30.02

UTI CCB (canal entre Champagne et Bourgogne), 82, rue du Commandant Hugueny, CS 32081, 52903

CHAUMONT CEDEX 9

Tél: 03 25 30 79 51 - Fax: 03 25 30 69 72

Date limite d'affichage:

11/01/2022

Chef d'UTI

Signé

Pascal DUPRAS